

NEWSLETTER

PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE



Numéro 09 - 4 janvier 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES

LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

L'objectif des PAT est de faire que les territoires soient des moteurs de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine, sûre, de qualité et locale. Il s'agit de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et tous les acteurs de l'alimentation ainsi que de modifier des pratiques agricoles et alimentaires, notamment via le développement de circuits courts et le recours aux produits locaux et de qualité. Une enveloppe de 80 millions d'euros est consacrée à cette mesure.

La première session d'appel à projets a lieu du 1er décembre au 15 janvier. Elle sera suivie par une seconde session qui aura lieu du 1er mars au 15 avril 2021. Pour l'investissement dans les PAT labellisés, le dispositif sera ouvert début 2021.



LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITE PROPRE ET POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX

Un nouvel appel à projets en faveur des transports collectifs en site propre et de pôles d'échanges multimodaux a été lancé. Il prévoit que les aménagements de lignes de bus structurantes, lorsqu'ils s'inscrivent dans un programme cohérent d'amélioration de la vitesse commerciale et de fréquence, soient éligibles. Les projets desservant les quartiers de la politique de la ville, participant à l'amélioration de la qualité de l'air ou favorisant le lien entre transport et urbanisme bénéficieront d'un bonus. Il incorpore un volet sur les pôles d'échanges multimodaux. Le montant des aides financières s'élèvera au total à 450 millions d'euros. **Les candidats sont invités à déposer leurs projets jusqu'au 30 avril 2021.**



INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT SANS PRÉCÉDENT POUR LE FERROVIAIRE

L'État a souscrit à une augmentation de capital de la société nationale SNCF, de 4,05 milliards d'euros. Elle constitue la pierre angulaire du Plan de relance ferroviaire. Cette opération vise à régénérer le réseau ferré national et à renforcer la sécurité et le développement durable des activités du groupe. En contrepartie, ce dernier s'engage à réduire de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2030, et à maintenir ses efforts pour rendre son modèle plus compétitif, conformément aux objectifs du nouveau pacte ferroviaire de 2018.



PARTICULIERS

« 1 JEUNE 1 SOLUTION » : EMPLOI FRANC +

Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans qui résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), peuvent bénéficier du dispositif « emploi franc + ». Il facilite l'embauche en ouvrant droit à une prime pour l'employeur s'il recrute, en CDI ou en CDD, **entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021.** L'aide est versée semestriellement par Pôle emploi à l'employeur. Le montant s'élève à 17 000 € sur 3 ans pour un recrutement en CDI et 8000 € sur 2 ans pour un recrutement en CDD de 6 mois minimum.



CALENDRIER DES APPELS À PROJETS

Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance
CLIQUEZ ICI